

ANNEXE IV

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ». Les évaluateurs figurent sur la liste définie à l'annexe III du présent arrêté.

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres» sont les suivantes : Le (la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités équestres » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- satisfaire aux 2 tests suivants quelle que soit l'option choisie :

➤ **Test A - Maîtrise en extérieur et en terrain varié :**

Le(la) candidat(e) réalise le test figurant en annexe IV-A.

Pour valider le test A, le(la) candidat(e) doit valider l'ensemble des critères.

Est dispensé(e) du Test A le(la) candidat(e) justifiant au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national :

- de 2 participations sans abandon ni élimination en épreuves de concours complet d'équitation (CCE) niveau club 2 minimum ou équivalentes ;

ou

- de 3 participations sans abandon ni élimination en épreuves de niveau club 2 minimum ou équivalentes dont une au moins en : CCE ou TREC (Techniques de Randonnée Equestre de Compétition) ;

➤ **Test B - Test technique :**

Pour présenter le test B, le(la) candidat(e) doit avoir validé ou être dispensé(e) du test A.

Il/elle réalise les trois tests (B1, B2, B3), composant le test B figurant en annexe IV-B.

Pour valider le test B, le(la) candidat(e) doit obtenir un total supérieur ou égal à 54 sur 90 sans avoir obtenu un total inférieur à 5 sur 10 sur l'un des critères.

Le(la) candidat(e) qui n'obtient pas la validation du test B peut conserver le bénéfice des tests pour lesquels il a obtenu un total supérieur ou égal à 18/30 sans avoir obtenu un total inférieur à 5/10 à l'un des critères.

Les évaluateurs peuvent interrompre une épreuve et refuser la certification d'un(e) candidat(e) s'ils estiment que l'action de celui-ci présente un danger pour lui-même, les cavaliers, la cavalerie ou les tiers ou si son comportement est contraire au respect des équidés, des cavaliers ou des évaluateurs.

Dispense des tests A et/ou B préalables à l'entrée en formation : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé des tests préalables à l'entrée en formation sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences ».

ANNEXE IV-A – Test A

Maîtrise en extérieur et en terrain varié

Déroulement

Durée de 5 minutes maximum.

Le candidat ayant préalablement détendu effectue un parcours en extérieur et en terrain varié dans l'ordre figurant dans le tableau.

Embouchure et harnachement conformes à l'épreuve de cross du règlement de Concours Complet de la FFE. Protège dos obligatoire, éperons et cravache autorisés

Validation

Pour valider le test le candidat doit avoir un « Nombre de critères acquis » égal à 5

Cas d'élimination : Chute du cavalier et/ou du cheval, ou plus de 2 refus aux obstacles

N°	Exercices	Critères de réussite*
1	Phase de galop libre d'au moins 100 m	Aisance du cavalier et contrôle du cheval
2	Passage en terrain varié au trot ou au galop : butte ou contre haut ou contre bas ou plan ascendant et plan descendant	Equilibre du cavalier en terrain varié et adaptation de l'équilibre
3	Enchaînement au galop de 4 à 6 obstacles fixes. hauteur : entre 85 et 95 cm, largeur : 1m maxi, dont une combinaison et un obstacle directionnel d'un front de 1,5m maximum	Equilibre du cavalier et conduite dans l'enchaînement
4	Arrêt dans une zone matérialisée de 3m X 6m	Contrôle de l'allure
5	Descendre et remonter à cheval	Aisance dans la manipulation et sécurité au montoir
		Nombre de critères acquis / 5

***Lorsque le critère est acquis, un point est attribué, 0 si Non Acquis**

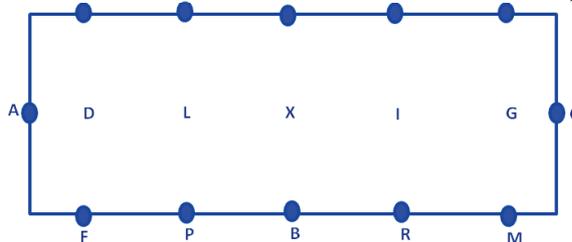
ANNEXE IV-B – Test technique B

Le test B est composé des trois tests techniques suivants : B1, B2 et B3

TEST technique B1 - Travail sur le Plat

Déroulement :

Durée : 10 minutes maximum. - En filet ou bride, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte, sur un rectangle de 60 X 20 m.



N°	Exercices	Critères de réussite ¹		
		Fonct. Cavalier*	Emploi des aides**	Fonct. Cheval***
1	R Piste à main gauche au trot enlevé CA serpentine de 3 boucles			
2	A trot assis F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées A hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et M)			
3	HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau. F trot de travail			
4	Entre K et V cercle de 10m, épaule en dedans à droite jusqu'en E EM changement de main. Entre H et S cercle de 10m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E Entre E et V redresser			
5	K pas moyen A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen			
6	Entre S et H demi cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E Entre V et K demi cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E			
7	E départ au galop de travail à droite SRS cercle de 20m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail			
8	CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite			
9	C doubler, galoper droit, entre G et I cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air. A doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air			
10	C cercle de 20m Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier Progressivement, transition au pas, puis rênes longues			
Total critères		10	10	10
Total général		30		

¹ Critères de réussite : Attribution d' 1 point si le critère est Acquis / 0 si Non Acquis

Pour valider le test, le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5 et un total général de 18/30

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes sans et avec incurvation, etc.

- *Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps

- **Emploi des aides : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices

-*** Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : respect des premières étapes de l'échelle de progression (correction de l'allure, Souplesse-décontraction, qualité du contact)

TEST Technique B2 - Saut d'obstacles

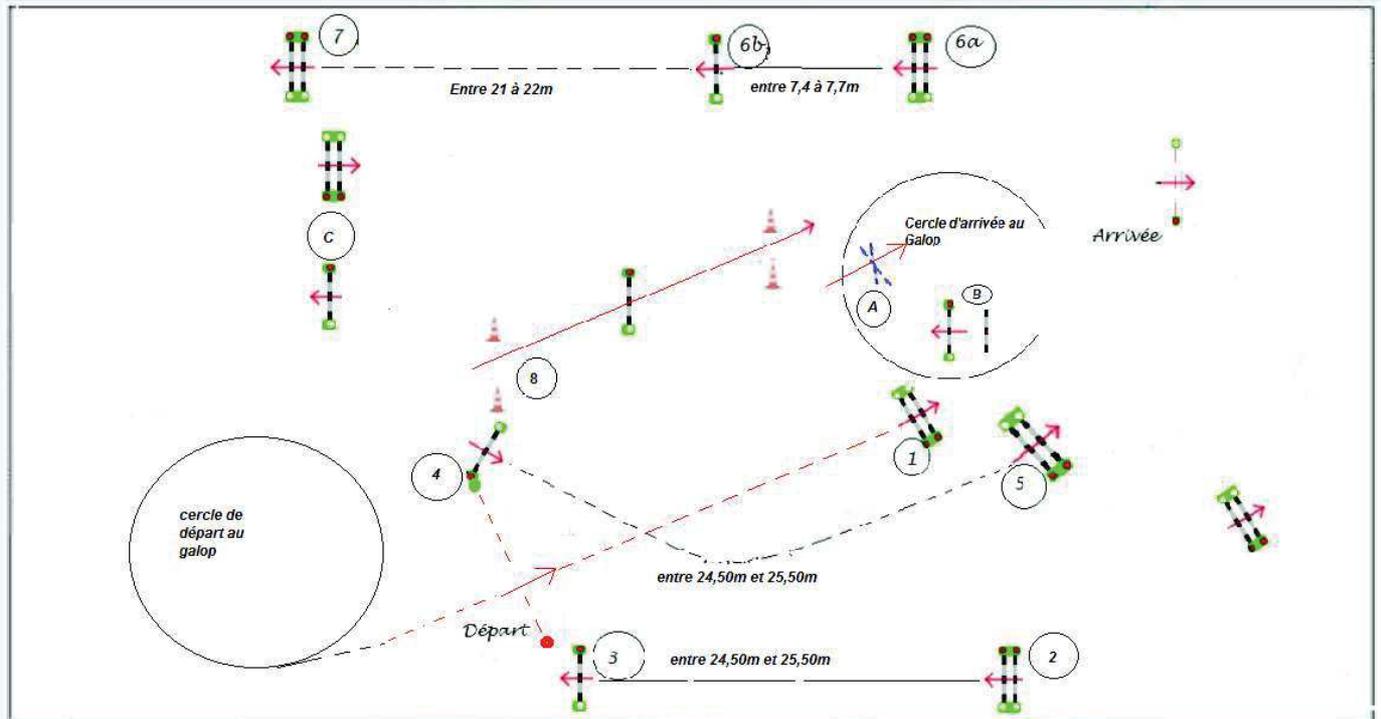
Déroulement

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte. Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la FFE, éperons et cravache autorisés.

Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1er plan x hauteur 2d plan x Largeur)

A : croisillon : 50cm / B : vertical à 70cm avec barre de réglage à 2,20m : / C : vertical à 80cm et oxeur à 75cm x 80cm x 95cm

Parcours : N°1 : 85cm / N°2 : 80 cm x 85 cm x 90 cm / N°3 : 95cm / N°4 à 8 verticaux : 105 cm, oxers à 100cm x 105cm largeur maxi : 110 cm



N°	Exercices	Critères de réussite ¹			
		Fonct. Cavalier	Emploi des aides	Fonct. Cheval	
1	Saut au trot sur le croisillon A, sans barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1	
2	Saut au trot sans étriers en équilibre sur le vertical B, avec barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1	
3	Sauts au galop sur le vertical et l'oxer C, hauteur 80 cm. 3 sauts maximum au total.	2	2	2	
4	Parcours de 8 obstacles.	4	4	4	
5	Effectuer 2 passages sur la ligne 2-3 en variant le nombre de foulées d'un passage à l'autre.	2	2	2	
Total critères		10	10	10	
Total général					30

Critères de réussite¹

Pour les exercices coefficient 1 : Acquis 1 point / Non Acquis 0 point

Pour les exercices coefficient 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis 0 point

Pour l'exercice coefficient 4 : Acquis 4 points / Partiellement Acquis 3, 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques

* Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, stabilité et solidité

** Emploi des aides : indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact

*** Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de l'allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts

Validation : Pour valider le test le candidat doit : obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5/10 **ET** un total général minimum de 18/30 **Cas d'élimination :** chute ; 3 désobéissances sur l'ensemble du test.

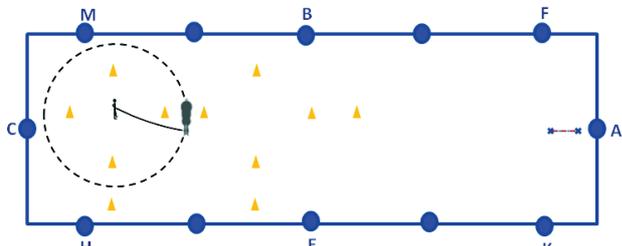
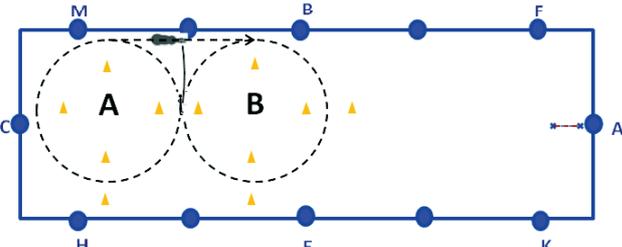
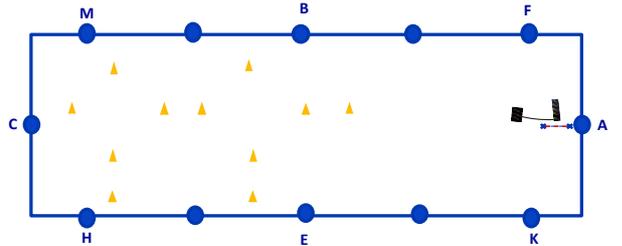
TEST Technique B 3 - Travail à pied

Déroulement :

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains.

Aménagement :

Dimensions des cercles : environ 15m. Largeur des portes 3m. Les 2 cercles sont tangents. Une porte est commune aux 2 cercles. Obstacle : vertical 50cm avec barre d'appel des 2 côtés; sans barre de réglage, avec oreille. Chandelier ou plot intérieur permettant le passage de la longe. Positionné pour ne pas être gêné par les cônes

N°	Exercices	Critères de réussite ¹		
		Fonct. Cavalier *	Emploi des aides **	Fonct. Cheval ***
1	Le longeur installe son équidé sur le cercle en passant dans les portes matérialisées par les cônes. La zone matérialisée correspond à un demi-cercle choisi par le longeur qui reste identique tout au long de l'exercice.			
				
	A partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot.	1	1	1
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au pas dans la zone matérialisée, puis progressivement repartir au trot.	1	1	1
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir un départ au galop dans la zone matérialisée	1	1	1
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au trot dans la zone matérialisée.	1	1	1
	A partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot.	1	1	1
2	Le longeur change de main et installe son équidé au trot sur le cercle A (sur le cercle B à main gauche)			
				
	Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B (sur le cercle A à main gauche). L'exercice peut être répété une fois (aller-retour ou en partant du même cercle)	3	3	3
3	Le longeur installe son équidé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle.			
				
4	Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas. L'exercice peut être répété si besoin 2 fois maximum.	2	2	2
Total critères		10	10	10
Total général		30		

Critères de réussite ¹

Coefficient 1 : Acquis - 1 point / Non Acquis - 0 point. Exercices coef. 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis - 0 point.

Exercices coefficient 3 : Acquis 3 points / Partiellement Acquis 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques :

* Fonctionnement du longeur : placement, aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière ou du stick

**Emploi des aides : adaptation de la place et de la posture, dosage dans l'utilisation de la longe et de la chambrière

***Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de la locomotion et de la connexion avec le longeur

Validation

Pour valider le test le candidat doit : ne pas obtenir un total par critère inférieur à 5 / 10 **ET** un total général minimum de 18 / 30

ANNEXE VI

DISPENSES ET EQUIVALENCES

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche des tableaux figurant dans les annexes VI-A à VI-D, est dispensée du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation, du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres ».

Les dispenses peuvent porter sur tout ou partie des tests préalables à l'entrée en formation, des tests préalables à la mise en situation pédagogique tout ou partie d'une épreuve certificative d'une UC.

Rappel : Les unités capitalisables 1 et 2 sont transversales aux deux spécialités (« éducateur sportif » et « animateur ») et à toutes les mentions du BPJEPS. Les unités capitalisables 3 et 4 (UC3 et UC4) sont obtenues uniquement au titre de la mention « lutte et disciplines associées ». Ces unités capitalisables sont acquises définitivement.

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES ÉQUESTRES »

ANNEXE VI-A

Certifications délivrées par l'Etat

Les dispositions du tableau ci-dessous sont applicables aux personnes pouvant justifier des titres ou certifications mentionnés ou pouvant attester d'une entrée en formation en BPJEPS en 10 UC

Vous avez obtenu	Test EPEF (1)		EPMSF (2)	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4A option « initiation poney cheval »	UC 4B option « approfondissement technique »	UC 4C option « équitation d'extérieur »
	A	B							
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	X						X	
Certifications délivrées par le ministère chargé des sports									
BAPAAT Poney			X		X				
BAPAAT Randonnée Equestre	X		X		X				
AQA Attelage	X	X	X	X	X	X		X	
AQA Poney	X	X	X	X	X	X	X		
AQA Tourisme Equestre	X	X	X	X	X	X			X
AQA Western	X	X	X	X	X	X		X	
Autorisation spécifique d'exercer	X	X	X						X
BEES 1 activités équestres ou Equitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X
BPJEPS activités équestres mention équitation	X	X	X	X	X	X	X		
BPJEPS activités équestres autres mentions	X	X	X	X	X	X			X
Exigences techniques préalables à l'entrée en formation et justificatif d'inscription au BPJEPS spécialité « activités équestres » (10 UC)	X	X							
3 au moins des UC 1 à 4 du BPJEPS en 10 UC			X	X	X				
UC 5 + UC 6 + UC 8 du BPJEPS activités équestres en 10 UC	X	X	X			X			
UC 7 + UC8 + UC 9 du BPJEPS activités équestres mention équitation en 10 UC	X	X	X				X		
UC 7 + UC8+UC 9 du BPJEPS activités équestres mentions attelage ou western en 10 UC	X	X	X					X	
UC 7 + UC8+UC 9 du BPJEPS activités équestres mentions équitation de tradition et de travail ou tourisme équestre en 10 UC	X	X	X						X

(1) Dispense du test des Exigences préalables à l'entrée en formation.

(2) Dispense des Exigences préalable à la mise en situation pédagogique.

**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES ÉQUESTRES »**

ANNEXE VI-B

Certifications délivrées par la Fédération française d'équitation

Vous avez obtenu	Tests EPEF (1)		EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4A option « initiation poney cheval »		UC 4B option « approfondissement technique »		UC 4C option « équitation d'extérieur »	
	A	B					Dispense « EDC » (3)	Dispense « DT » (4)	Dispense « MSP » (5)	Dispense « DT » (4)	Dispense « MSP » (5)	Dispense « DT » (4)
Brevets fédéraux												
Degré 2		X										
Degré 3	X	X						X		X		X
BAP délivré jusqu'au 28/08/2007			X	X								
ATE délivré jusqu'au 28/08/2007	X	X	X	X	X							X
GTE délivré jusqu'au 28/08/2007	X	X	X	X	X	X						X
Brevet fédéral d'encadrement Initiation poney cheval							X					
Brevet fédéral d'entraîneur niveau 1 dans les mentions : Dressage, CSO, CCE, Hunter, TREC, Endurance, Voltige, Attelage, Horse Ball, Western									X			
Titres à finalité professionnelle												
Animateur Poney délivré après le 13/11/2009			X	X								
ATE délivré après le 13/11/2009	X	X	X	X	X							X
AAE délivré avant le 31/12/2016			X	X								
AAE délivré à partir du 01/01/2017		X	X	X								
AAE Dominante tourisme équestre	X											

(1) Dispense du test des Exigences préalables à l'entrée en formation.

(2) Dispense des Exigences préalable à la mise en situation pédagogique.

(3) Dispense de l'étude de cas.

(4) Dispense de la démonstration technique.

(5) Dispense de la mise en situation professionnelle.

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES ÉQUESTRES »

ANNEXE VI-C

Résultats sportifs attestés par le directeur technique national de la Fédération française d'équitation
(niveaux sportifs sur la base des normes techniques des règlements FFE au 01/09/2016)

Equivalences dans le BPJEPS	Tests EPEF (1)		UC 4A option « initiation poney cheval »		UC 4B option « approfondissement technique »		UC 4C option « équitation d'extérieur »	
	A	B	Dispense « EDC » (3)	Dispense « DT » (4)	Dispense « MSP » (5)	Dispense « DT » (4)	Dispense « MSP » (5)	Dispense « DT » (4)
2 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM3 minimum ou équivalentes	X	X						
2 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM2 minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM1 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
2 classements dans le premier tiers des partants en épreuves d'endurance AM Elite minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
2 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
Résultats en épreuves de TREC AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{ère} moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X		X		X		X
3 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X		X		X		X
1 classement en tant que longeur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes	X	X		X		X		X
Résultats en épreuves d'Equitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : -Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, -Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement -Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	X		X		X		X

(1) Dispense des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation.

(2) Dispense des exigences préalable à la mise en situation pédagogique.

(3) Dispense de l'étude de cas.

(4) Dispense de la démonstration technique.

(5) Dispense de la mise en situation professionnelle.

ANNEXE VI-D

**Certifications délivrées par la Commission paritaire nationale de l'emploi
Entreprises Équestres (CPNE-EE)**

Vous avez obtenu	Tests EPEF (1)		EPMSP (2)	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4A option « initiation poney cheval »		UC 4 option « approfondissement technique »		UC 4 option « équitation d'extérieur »	
	A	B					Dispense « EDC » (3)	Dispense « DT » (4)	Dispense « MSP » (5)	Dispense « DT » (4)	dispense « MSP » (5)	dispense « DT » (4)
Capacités équestres professionnelles (CEP)												
CEP 3	X	X										
Certificats de qualification professionnelle (CQP)												
CQP ASA Equitation			X	X								
CQP ASA Tourisme équestre	X		X	X								
CQP ORE	X	X	X	X	X							X
CQP EAE	X	X	X	X		X		X				

(1) Dispense des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation.

(2) Dispense des exigences préalable à la mise en situation pédagogique.

(3) Dispense de l'étude de cas.

(4) Dispense de la démonstration technique.

(5) Dispense de la mise en situation professionnelle.